

Séance du conseil communal

du 25 juin 2025

Présents

Bourgmestre

ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV)

Échevins

ANSAY Stéphanie (LSAP)

LOOSE Yves (CSV)

Conseillers communaux

ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng)

AXMANN Robert (DP)

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV)

EIFES Eric (DP)

RODRIGUES Noé (CSV)

THOMÉ Pol (LSAP)

ZHU Dali (DP)

Secrétaire communal f.f.

NIEDERWEIS Mike

Rédacteur

MOLITOR Yves

Excusé

ENTRINGER Marc (CSV)

Ordre du Jour :

Séance huis clos :

1. Démission d'un fonctionnaire communal – Secrétaire communal

Séance publique :

2. Approbation du plan d'aménagement forestier pour la forêt communale de Contern 2025-2034
3. Création de différents postes
 - 3.1. Création d'un poste – employé C1
 - 3.2. Création d'un poste – employé H3bis
 - 3.3. Création d'un poste – employé communal A2
 - 3.4. Création d'un poste – employé communal B1
4. Pouvoir d'ester en justice
5. Morcellement – Rue Beau Soleil – Contern
6. Création d'un article budgétaire
7. Autorisation de différents projets
 - 7.1. Réaménagement de l'arrêt de bus « Kuerzebiérg » dans la rue de Moutfort à Oetrange
 - 7.2. Aménagement d'un passage pour piétons sur la N2 à Moutfort (à hauteur de « um Kinert »)
 - 7.3. Aménagement d'un passage pour piétons sur la N28, rue de Canach, à Oetrange
 - 7.4. Aménagement d'un nouvel arrêt de bus « Église » dans la rue de Moutfort à Oetrange
8. Modification du règlement général de la circulation – modification ponctuelle
9. Règlement général de la circulation – modifications temporaires
10. Confirmation des recettes
11. Informations des conseillers communaux après la clôture de la séance

Séance à huis clos :

1. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal

Séance publique :

2. Approbation du plan d'aménagement forestier pour la forêt communale de Contern 2025-2034

La planification forestière pour la forêt communale de Contern pour la période 2025-2034 a été présentée au conseil communal par Messieurs Philippe Schmitz, Gil Jacquemoth et Pascal Armborst.

Le plan souligne l'importance capitale de la forêt ainsi que son rajeunissement durable pour les générations futures. L'accent est mis sur une gestion proche de la nature, qui gagne en importance.

Actuellement, la commune dispose d'une superficie

forestière totale de 285,98 hectares, dont 248,84 hectares sont classés comme zone de production et sont donc soumis à la planification sylvicole. 151 hectares ont été classés comme habitat protégé. L'accent est mis ici sur la conservation du bois mort, élément essentiel à la protection de la faune et de la flore locales.

Le changement climatique pose des défis majeurs aux forêts : la hausse des températures et la sécheresse croissante nécessitent de repenser la gestion forestière. Le peuplement forestier actuel comprend 51 % de chênes, 36 % de hêtres, 10 % d'autres feuillus et une petite proportion d'épicéas et d'autres conifères. L'abattage des arbres est généralement effectué pour des raisons d'hygiène du peuplement et vise à préserver les arbres jeunes

et sains.

L'objectif du plan décennal est l'adaptation écologique et climatique de la forêt ainsi que la régénération à long terme du peuplement forestier. Les hêtres et les chênes joueront à l'avenir un rôle majeur, car ils sont mieux adaptés aux conditions sèches que les conifères. La promotion de la résilience et de la multifonctionnalité est au premier plan, notamment grâce à un rajeunissement systématique des forêts.

Le garde forestier Gil Jacquemoth a souligné que le rajeunissement naturel offre toujours des avantages évidents : la culture naturelle des jeunes plants est plus facile à entretenir et permet une sélection naturelle, ce qui favorise le développement de peuplements stables et adaptés. Les plantations artificielles restent en revanche un substitut nécessaire, mais loin d'être optimal.

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité le plan de gestion forestière pour la période 2025-2034.

3. Création de différents postes

3.1. Création d'un poste – employé C1

La création du poste d'employé de catégorie C1 a été approuvée par le conseil communal par 6 voix pour et 4 abstentions. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une mutation interne d'un employé de créer pour les besoins du service de la conciergerie et des bâtiments publics.

Vote pour : MZB, SA, YL, JPDG, PT, NR
Abstention : JJA, RA, EE, DZ

3.2. Création d'un poste – employé H3bis

La création du poste d'employé de catégorie H3bis est approuvée par le conseil communal avec 6 voix pour et 4 abstentions. Le futur employé occupera le poste de chef d'équipe H3bis pour les besoins du service régie du service technique.

Vote pour : MZB, SA, YL, JPDG, PT, NR
Abstention : JJA, RA, EE, DZ

3.3. Création d'un poste – employé communal A2

La création du poste d'employé de catégorie A2 est approuvée par le conseil communal avec 6 voix pour et 4 abstentions. Le responsable de la sécurité actuel est très sollicité par ses tâches quotidiennes, ce qui l'empêche d'exercer pleinement ses fonctions. La création de ce poste devrait contribuer à alléger sensiblement sa charge de travail et à répartir les tâches de manière plus efficace.

Vote pour : MZB, SA, YL, JPDG, PT, NR
Abstention : JJA, RA, EE, DZ

3.4. Création d'un poste – employé communal B1

La création du poste d'employé de catégorie B1 est approuvée par le conseil communal par 6 voix pour et 4 abstentions. Le service des relations publiques demeure en sous-effectif, deux anciens employés ayant quitté l'équipe pour cause de démission ou de maladie. L'un de ces postes n'a pas encore été pourvu.

4. Pouvoir d'ester en justice

Après une discussion approfondie, le point de l'ordre du jour concernant l'octroi d'un pouvoir d'ester en justice est supprimé de l'ordre du jour à la demande de la bourgmestre, avec 6 voix pour et 4 voix contre.

Cette demande fait suite à la présentation d'une lettre d'avocat par le conseiller communal Ari Arrensdorff, qui n'avait pas été mise à la disposition du conseil communal au préalable. Selon Ari Arrensdorff, conformément aux dispositions légales en vigueur, ce document n'aurait dû être transmis à l'employée concernée qu'après une décision correspondante du conseil communal.

Le conseiller communal Ari Arrensdorff a également exprimé des doutes quant à l'opportunité d'une nouvelle procédure judiciaire dans l'affaire L. B., étant donné que le tribunal a décidé que le versement du salaire de Mme L. B. devait être maintenu. À son avis, il est peu probable que la commune de Contern ait de réelles chances d'obtenir gain de cause dans une nouvelle procédure.

Le conseiller communal Robert Axmann a quant à lui souligné que chaque membre du conseil communal devait peser soigneusement le pour et le contre de sa décision. Il s'est expressément opposé à la proposition de la bourgmestre de supprimer ce point de l'ordre du jour.

Vote pour : MZB, SA, YL, JPDG, PT, NR
Vote contre : JJA, RA, EE, DZ

5. Morcellement d'un terrain – Rue Beau Soleil – Contern

Le conseil communal a décidé à l'unanimité de morceler un terrain situé rue Beau Soleil à Contern.

6. Création d'un article budgétaire

La création d'un article budgétaire pour le réaménagement de l'arrêt de bus « Kuerzebiert » à Oetrange a été approuvée à l'unanimité.

7. Autorisation de différents projets

7.1. Réaménagement de l'arrêt de bus « Kuerzebiert » dans la rue de Moutfort à Oetrange

Le réaménagement de l'arrêt de bus « Kuerzebiert » a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7.2. Aménagement d'un passage pour piétons sur la N2 à Moutfort (à hauteur de « um Kinert »)

Ce point a été supprimé à l'unanimité de l'ordre du jour en raison de diverses incertitudes. Le conseil communal souhaite obtenir des explications supplémentaires de la part du collège des bourgmestre et échevins concernant les modifications de la chaussée prévues.

7.3. Aménagement d'un passage pour piétons sur la N28, rue de Canach, à Oetrange

L'aménagement du passage pour piétons sur la N28, rue de Canach, a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7.4. Création d'un nouvel arrêt de bus « Église » dans la rue de Moutfort à Oetrange

La création d'un nouvel arrêt de bus dans la rue de Moutfort à Oetrange a été approuvée à l'unanimité. Le conseil communal tient toutefois à ce que l'arrêt porte un nom luxembourgeois.

8. Modification du règlement général de la circulation – modification ponctuelle

La modification ponctuelle du règlement général de la circulation a été approuvée à l'unanimité. Elle concerne la voie de liaison entre la rue de Syren et le passage pour piétons ainsi que la piste cyclable.

9. Règlement général de la circulation – modifications temporaires

Les modifications suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Règlement temporaire à Moutfort
Rue de Contern (22.05.2025)
- Règlement temporaire à Contern
Rue de Syren (19.05.2025)
- Règlement temporaire à Contern
Rue de la Gare (11.06.2025)

10. Confirmation des recettes

Les recettes d'un montant de 885 615,39 € ont été approuvées à l'unanimité.

11. Informations des conseillers communaux après la clôture de la séance

La bourgmestre salue l'écho positif des citoyens à l'occasion de la fête nationale. La nourriture et la bière ont été à la hauteur des attentes, ce qui confirme le grand succès de l'événement.

Les employés Sandra Totaro et Mike Niederweis ont assuré l'intérim au secrétariat et sont expressément félicités pour leur excellent travail. La bourgmestre demande que la séance du 16 juillet soit avancée au 15 juillet, car Monsieur Niederweis ne pourra pas y assister en sa qualité de secrétaire suppléant à la date initialement prévue.

L'échevin Yves Loose, en sa qualité d'échevin chargé

de l'environnement, informe que la commune de Contern a obtenu le label officiel de parc naturel et peut désormais utiliser le logo correspondant. La remise officielle aura lieu le week-end du 28 juin.

Le conseiller communal Pol Thomé se renseigne sur le système de stationnement actuellement en vigueur à la gare de Contern-Sandweiler. Il a été constaté que la commune de Sandweiler n'a toujours pas mis en place de système de tarification et que les parcmètres ne semblent pas encore être en service. Il demande également un inventaire des véhicules stationnés.

La bourgmestre explique que le collège des bourgmestre et échevins attend une réponse du ministère compétent, notamment sur la question de savoir s'il convient de maintenir le prix fixe actuel de 0,50 €. Il faudra attendre l'automne pour obtenir une réponse.

Le conseiller communal Pol Thomé estime qu'un tarif journalier de 5 € est déjà très avantageux.

Le conseiller communal Robert Axmann critique la distribution insuffisante des flyers de la commune et des associations. De nombreux habitants n'ont pas reçu d'informations importantes dans leur boîte aux lettres, c'est pourquoi une amélioration est nécessaire dans ce domaine.

La bourgmestre recommande aux citoyens et citoyennes de s'adresser directement à l'administration communale s'ils ne reçoivent pas les dépliants.

Le conseiller communal Robert Axmann exprime également sa déception quant au fait que le conseil communal reçoive de moins en moins d'invitations à des événements organisés par les clubs et les associations. Tel fut notamment le cas récemment lors de la cérémonie de remise des diplômes de fin de cours de luxembourgeois.

Mme Sandra Totaro, du secrétariat, souligne que les invitations étaient jusqu'à présent envoyées à l'adresse e-mail de l'ancien secrétaire, à laquelle elle n'avait pas accès pendant son absence.

Les conseillers communaux Robert Axmann et Eric Eifes proposent d'informer les associations qu'elles ne doivent plus utiliser l'adresse e-mail utilisée jusqu'à présent et de leur communiquer une nouvelle adresse. Les responsables pourraient ainsi recevoir les messages et les transmettre.

Le conseiller communal Eric Eifes ajoute que le conseil communal ne reçoit que peu de retours de la part des syndicats et de leurs activités.

La bourgmestre explique que là encore, le problème réside dans l'accès limité aux informations pertinentes.

Le conseiller communal Ari Arrensdorff demande s'il y a généralement des problèmes avec la distribution

du courrier, car l'accès aux e-mails était limité. La bourgmestre informe que la société informatique AC (Automation Center) était sur place toute la journée et s'efforce de résoudre les problèmes le plus rapidement possible. Le conseiller Eric Eifes signale un problème de circulation qui semble être dû à l'absence d'un panneau de signalisation : entre la rue de Moutfort et la rue Roger Leiner, de plus en plus de voitures et de véhicules de livraison cir-

culent, alors qu'il s'agit d'une voie piétonne qui est en principe interdite à la circulation. Cette situation représente un danger considérable, en particulier pour les piétons et les enfants qui jouent. La bourgmestre assure que la commune prendra immédiatement des mesures.

La séance est clôturée par la bourgmestre.